

Compte rendu du comité syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby du 9 avril 2018

Le lundi 9 avril 2018 à 20h le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, au Pôle Culturel et Sportif.

Nombre de délégués titulaires présents : 17

Nombre de délégués suppléants présents : 1 (sans droit de vote)

Nombre de procuration : 1

Date de convocation du comité : 29 mars 2018

Présents MARTIN Jean-Claude, PIROT Valérie, SCHMIDT Stéphanie, ADOR Sylvie, DELORME Noëlle, ABEL François, VIVIANT Gilles, DEL GATTO Laurent, ARDIN Gilles, CLERC Gyliane, PERDRIX Marie-Luce, LONCHAMBON Valérie, COLLINET Alain, PERCEVEAUX Michelle, PERNOUD Nicole, FROELIG Pierre, GERMAIN Jean-Luc, CHARVIER Evelyne (sans droit de vote)

Procuration : ARCHINARD Jacques à PERCEVEAUX Michelle.

Absents : ARCHINARD Jacques

Madame Noëlle DELORME a été élue secrétaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame la Présidente demande à l'assemblée son accord pour y rajouter deux points, à savoir :

- La validation du report de la date de réception des travaux du Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby au 2 août 2017.
- Le montant des indemnités du Trésorier pour l'année 2018

L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

1- Approbation du PV du comité syndical du 19 février 2018

Le Procès-verbal de la séance du 19 février 2018 est adopté avec l'abstention de Madame PERDRIX, absente lors de cette séance.

Monsieur Germain indique qu'il n'a pas vu apparaître les modifications de délégations des Vice-Présidents dans les derniers comptes rendus.

Il est donc demandé de faire un rappel, pour mémoire, dans le procès-verbal de cette séance. Ainsi,

- **Madame Gyliane CLERC** reste déléguée à la petite enfance avec plusieurs projets à réfléchir et mettre en place, notamment :
 - o Organisation du projet des jouets vagabonds en constituant un groupe de travail.
 - o Prévoir de proposer aux Maires des communes de Cusy et de Viuz-la-Chiesaz de visiter les espaces qu'ils n'ont pas encore vus.
- **Monsieur Pierre FROELIG** reste délégué au Service Jeunesse et aux Actions Citoyennes avec une priorité dans le calendrier au Service jeunesse.
Il sera accompagné dans cette première délégation par des élus en lien avec le Service jeunesse, à savoir :

Madame **Stéphanie SCHMIT** de la commune d'Alby-sur-Chéran,

Madame **Corinne PACLET** de la commune d'Héry-sur-Alby

Madame **Valérie LONCHAMBON** de la commune de Gruffy.

- **Monsieur Jacques ARCHINARD** reste délégué aux Sports et à la Culture
- **Madame Valérie PIROT** secondera Jacques ARCHINARD dans les projets des affaires culturelles pour leur déclinaison opérationnelle.
Elle garde également sa délégation sur les bâtiments et les services techniques.
Par contre, les « relations avec les communes » sont gérées directement par **Madame Marie-Luce PERDRIX** en plus des finances, des ressources humaines et l'organisationnel du Syndicat.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

FINANCES

2- Vote du Compte Administratif 2017

Comme l'exige la réglementation en vigueur, le Compte Administratif du Budget 2017 est présenté au Comité. Il fait apparaître les résultats suivants conformes au compte de gestion.

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2017	Section de fonctionnement	1 399275,54	1 392 159.14
	Section d'investissement	3 484 568.48	3 950 037.00
	Total réalisations	4 883 844.02	5 342 196.14
Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	754 078.99	16 700.00
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	1 399 275.54	1 392 159.14
	Section d'investissement	4 238 647.47	3 966 737.00
	TOTAL CUMULE	5 637 923.01	5 358 896.14

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote

Le Comité Syndical, après avoir délibéré constate les résultats de l'année 2017 tels que défini précédemment et adopte, à l'unanimité des présents le compte administratif 2017.

3- Vote du Compte de Gestion 2017

Madame la Présidente présente à l'assemblée le compte de gestion 2017 émis par le Trésor Public qui fait apparaître les mêmes résultats comptables que le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017.

4- Affectation du Résultat 2017

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de reporter au Budget Primitif 2018, les résultats du Compte Administratif 2017 du Budget.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le comité Syndical, à l'unanimité, décide de reporter le déficit de fonctionnement de l'année 2017 d'un montant de 7 116.40 € en dépense de fonctionnement au Budget 2018 (C/023).

5- Vote du budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
DÉPENSES	
Dépenses de fonctionnement	1 884 619.00 € TTC
Dépenses d'investissement	806 128.58 € TTC
RECETTES	
Recettes de fonctionnement	1 884 619,00 € TTC
Recettes d'investissement	806 128.58 € TTC

(voir document annexé pour le détail).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018

6- Indemnités du Trésorier pour l'année 2018

Suivant les dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables et notamment son article 3, le comité syndical peut attribuer au percepteur, comptable de la collectivité, une indemnité calculée en fonction du montant des dépenses des trois derniers exercices traités par ce dernier. Cette indemnité est représentative de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable : analyse budgétaire et financière de trésorerie, mise en œuvre de réglementation, établissement de documents budgétaires et comptables

Le SIPA nouvellement créé (1^{er} janvier 2017) n'a pas suffisamment de recul pour d'une part constater et apprécier les conseils et assistance du Trésorier au-delà de ses obligations professionnelles, et d'autre part sur les exercices traités par ce dernier puisque le Syndicat termine son premier exercice.

Le comité syndical décide à l'unanimité, après en avoir délibéré de ne pas attribuer d'indemnité au Trésorier pour l'année 2018

7- Subventions pour le PLAJ des vacances d'hiver

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le SIPA soutient les associations locales qui proposent des activités sportives et culturelles aux jeunes du Pays d'Alby ; le bilan des activités laisse apparaître, à la charge des associations un déficit.

Monsieur Pierre FROELIG, Vice-président délégué au Service Jeunesse et aux Actions Citoyennes présente les subventions d'équilibre à verser, au titre du « PLAJ Hiver 2018 », selon le tableau ci-dessous, soit un **total de 750.17 €**

ASSOCIATIONS	Nb d'inscriptions totales	dont extérieurs	Nb d'heures activités	heures enfants	COÛT TOTAL	Part des Familles	subvention demandée au SIPA	Coût/h /enfant	Sub/h/ enfant	% subvention
CAVALIERS DES CYCLAMENS	36	8	24	108,00	1 476,00 €	1 064,00 €	412,00 €	13,67 €	3,81 €	27,91 %
FOOTBALL CLUB DU CHERAN	15	3	75	482,50	1 262,57 €	1 031,00 €	231,57 €	2,62 €	0,48 €	18,34 %
LES RANDONNEURS DU CHERAN	7	1	28	196,00	388,60 €	282,00 €	106,60 €	1,98 €	0,54 €	27,43 %
TOTAUX	58	12	127	786,50	3 127,17 €	2 377,00 €	750,17 €	3,98 €	0,95 €	23,99 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité les montants des subventions d'équilibre telles qu'elles ont été présentées.

8- Modification du tableau des effectifs pour avancement de grade

Il convient de modifier le tableau des effectifs, conformément à la réglementation afin de pouvoir nommer les agents de la collectivité à un grade supérieur, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Référence Délibération	Poste/ grade à supprimer	Poste/ grade à créer	Temps de travail	Date création poste
D_B_009_17 23/01/2017	Agent de Maitrise	Agent de maitrise Principal	Temps complet	01/06/2018
D_F_002_17 04/05/2017	Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe	Temps complet	01/06/2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs pour avancement de grade.

9- Convention de mise à disposition du Grand Annecy pour le relais territorial

Afin de permettre l'exercice des missions du relais territorial du Grand Annecy, le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby met à sa disposition un bureau des locaux annexes au Pôle Culturel et Sportif.

Une convention de mise à disposition de ces locaux définit les conditions d'occupation par le Grand Annecy à compter du 1^{er} janvier 2018 à savoir :

- Un loyer annuel révisable de 2 688 € (soit 14 € du m² / mois) appelé en deux fois sur l'exercice concerné (au 5 mars et au 5 septembre de l'année)
- Une contribution forfaitaire aux charges locatives à hauteur de 9 % du loyer nu.

La convention est signée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle est renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition des locaux pour le relais territorial du Grand Annecy.

10- Adoption du règlement de l'utilisation de l'auditorium

Madame Valérie PIROT, 1^{ère} Vice-Présidente, présente le règlement d'utilisation de l'auditorium du Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby, tel qu'il a été travaillé par la commission culture.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les termes du règlement tel qu'il a été présenté.

11- Report de la date de réception des travaux de construction du Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby.

Madame la Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'à la demande de la maîtrise d'œuvre, il est proposé au comité syndical de prolonger d'un peu plus de deux mois le délai de réalisation du chantier du pôle culturel et gymnase. En effet, les retards pris par certaines entreprises sur le chantier ont nécessité de décaler le planning de réalisation de certaines prestations, entraînant un retard général du chantier.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de prolonger le chantier du pôle culturel et du gymnase jusqu'au 2 août 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité la prolongation du chantier de construction du Pôle Culturel et Sportif jusqu'au 2 août 2017.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

DIVERS :

Monsieur Martin demande que les conseillers syndicaux soient systématiquement avertis du planning des manifestations culturelles.

Madame la Présidente précise qu'une information a été passée à tous les secrétariats des communes mais que le nécessaire sera fait pour que les conseillers syndicaux reçoivent l'information directement.

Elle indique également pour mémoire, que les conseillers peuvent bénéficier de 2 places « invité » par an. Ceux qui le désirent doivent se rapprocher de la Directrice des Services pour obtenir leurs places pour le spectacle de leur choix.

La séance est levée à 22h30.

La Présidente,

Marie-Luce PERDRIX